

Délibération n° 2023 – IV - 015

Création d'un emploi permanent d'ingénieur : responsable de l'unité territoriale Romanche

Le vingt juin deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent (visio)
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	-
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Présente (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente (visio)
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Idelon
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

GAM : C. Masnada / Marie Breuil

Pairie : G. Déru

Isère Aménagement : E. Pradério

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Simon Nadeau, UT Grésivaudan / Cédric Rose, UT Voironnais / Damien Kuss, Pôle Ouvrages / Sébastien Besson, UT Drac / William Huchet, UT Voironnais / Salomé Tessanne, UT Grésivaudan / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, Assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Toute évolution du tableau des emplois permanents de la collectivité doit en conséquence être soumise à l'approbation du comité syndical.

L'unité territoriale (UT) Romanche pilote un programme d'études et travaux qui comprend maintenant les plans d'action pour la prévention des inondations Romanche et affluents ainsi que le contrat de rivière Romanche.

L'ensemble des études et travaux correspondant à ces plans et contrat est estimé à ce jour à une trentaine de millions d'euros HT. Par ailleurs, un certain nombre de thématiques restent à engager dans les prochaines années : citons en particulier l'entretien des digues de classe C, la gestion du transport solide sur la Romanche et le Vénéon, la gestion quantitative des ressources en eau qui apparaît comme un sujet de plus en plus prégnant avec les effets du changement climatique, la gestion des zones humides dont certaines présentent un intérêt régional ou national sur le bassin versant.

Actuellement, l'UT Romanche est constituée d'une technicienne, de deux ingénieures cheffes de projet PAPI et d'un responsable d'UT à mi-temps, en charge aussi de l'UT Drac. L'évolution du programme d'actions rend nécessaire l'affectation d'un manager à temps plein sur l'UT Romanche, cela afin d'assurer la bonne mise en œuvre du programme d'investissement et la structuration des nouvelles thématiques traitées par l'UT.

Pour remplir les missions décrites précédemment, il est ainsi proposé la création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur territorial ou d'ingénieur principal. Le poste de manager à mi-temps étant en effet occupé par un agent mis à disposition par le Département, il n'apparaît donc pas au tableau des emplois du syndicat.

Le responsable actuel des deux UT Romanche et Drac, mis à disposition par le Département, verra son poste partagé entre le management de l'UT Drac et le développement du système de gestion de crise du syndicat, avec son accord.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi recruté seront inscrits au budget.

Cet emploi pourra le cas échéant être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'approuver :

- la création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur territorial ou principal au sein de l'Unité territoriale Romanche,
- la modification correspondante de la liste des emplois permanents du SYMBHI selon tableau ci-annexé.

Fait à Grenoble, le 22 juin 2023

Extrait certifié conforme,

Le Président



Fabien Mulyk

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 20 JUIN 2023 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

A compter du 1^{er} juillet 2023, le tableau des emplois permanents de la collectivité (ou de l'établissement) est modifié comme suit :

Fonctions	Catégorie	Grade	Temps de travail
Directeur du SYMBHI	A+	Administrateur/ Ingénieur chef	35/35ème
Directeur adjoint du SYMBHI	A+	Ingénieur chef/Ingénieur principal	35/35ème
Responsable du pôle système d'endiguement	A	Ingénieur Principal	35/35ème
Adjoint au responsable du pôle système d'endiguement	A	Ingénieur/Ingénieur principal	35/35ème
Chargé d'exploitation	B	Technicien supérieur/technicien supérieur principal/technicien supérieur chef	35/35ème
Chargé de travaux	B	Technicien supérieur/technicien supérieur principal/technicien supérieur chef	35/35ème
Garde digues	C	Agent de maîtrise/agent de maîtrise principal	35/35ème
Chef d'équipe pour l'entretien et la surveillance des digues	C	Adjoint technique 1ère ou 2ème classe/ adjoint technique principal 1ère ou 2ème classe Agent de maîtrise/agent de maîtrise principal	35/35ème
Agent d'exploitation des digues	C	Adjoint technique 1ère ou 2ème classe/ adjoint technique principal 1ère ou 2ème classe	35/35ème
Agent d'exploitation des digues	C	Adjoint technique 1ère ou 2ème classe/ adjoint technique principal 1ère ou 2ème classe	35/35ème
Agent d'exploitation des digues	C	Adjoint technique 1ère ou 2ème classe/ adjoint technique principal 1ère ou 2ème classe	35/35ème
Responsable du pôle administratif	A	Attaché/Attaché principal	35/35ème
Gestionnaire RH et moyens généraux	B	Rédacteur /rédacteur principal	35/35ème
Gestionnaire budgétaire et comptable	B	Rédacteur /rédacteur principal	35/35ème
Gestionnaire financier et comptable	B	Rédacteur /rédacteur principal	35/35ème
Assistante administrative	B	Rédacteur /rédacteur principal	35/35ème
Gestionnaire marchés	B	Rédacteur /rédacteur principal	17/35ème

Chef de projet PAPI Drac	A	Ingénieur /Ingénieur principal	35/35ème
Chargé de mission contrat de rivière DRAC	A	Ingénieur	35/35ème
Technicien de rivière Drac	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Grésivaudan	A	Ingénieur/ Ingénieur principal	35/35ème
Chargé de mission affluents du Grésivaudan	A	Ingénieur	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Romanche	A	Ingénieur / Ingénieur Principal	35/35ème
Technicien de rivière Drac	B	Technicien territorial	35/35ème
Technicien de rivière Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Sud Grésivaudan	A	Ingénieur /Ingénieur principal	35/35ème
Technicien de rivière territoire Sud Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Technicien de rivière territoire Sud Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Fure Morge	A	Ingénieur /Ingénieur principal	35/35ème
Chargé de mission Prévention des inondations du Bassin versant Paladru Fure Morge Olon Roize	A	Ingénieur	35/35ème
Chargé de mission contrat de rivière Paladru Fure Morge Olon	A	Ingénieur	35/35ème
Gestionnaire administratif	C	Adjoint administratif principal 1ère classe/Adjoint administratif principal de 2e classe/ adjoint administratif	35/35ème
Responsable de l'Unité territoriale Vercors	A	Ingénieur / Ingénieur principal	35/35ème
Garde digues	C	Agent de maîtrise/agent de maîtrise principal	35/35ème
Technicien de rivière Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Chargé de mission GEMAPI sur les affluents de l'Oisans	A	Ingénieur	35/35ème
Technicien de rivière territoire de l'Oisans	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Gestionnaire des achats	A ou B	Attaché/Rédacteur/ Rédacteur principal	35/35ème
Technicien de rivière Voironnais Vercors	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Chef de projet PAPI romanche	A	Ingénieur	35/35ème
Chef de projet systèmes d'endiguement Grésivaudan	A	Ingénieur	35/35ème
Chargé de communication et de concertation	A	Attaché(e)/Attaché principal(e)	35/35ème
Technicien en charge de la gestion du DPF et de la maîtrise foncière	B	Technicien /technicien principal 1ère ou 2ème classe	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Romanche	A	Ingénieur /Ingénieur principal	35/35ème